



Consultation du dossier d'enquête

Par **Lyah**, le **16/10/2012** à **20:25**

Bonjour,

Mon père est décédé au mois de Juin d'un suicide. Il était policier et les gendarmes m'ont certifié qu'il serait possible d'accéder au dossier de l'enquête (qui a été obligatoire même si nous sommes sûr qu'il s'agit bien d'un suicide).

Nous (Ma mère, moi et mon frère) voulons consulter le dossier pour des raisons personnelles.

Comment doit-on procéder ? Devons nous bien écrire au procureur de la république ? Il y a t-il des pièces à joindre ? Encore mieux, est-il possible d'aller au palais de justice le réclamer directement ?

Cordialement,

Léa A.